



**Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES**  
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*

www.sepanso40.fr



## Au jour le jour – Février 2025

01 02 : La SEPANSO appelle ses membres à participer à l'Assemblée générale qui sera organisée à Moustey le samedi 29 mars 2025.

01 02 : Vielle-Tursan – La SEPANSO relance la préfète des Landes et le préfet de Région à propos de l'arrêté d'autorisation d'exploitation n° 040-2024-0205, nos courriers du 07/08/2025 étant restés sans réponse.

02 02 : Journée mondiale des zones humides : bulletin mensuel de la Société Nationale pour la Protection de la Nature

<https://www.snpn.com/actions/groupe-zones-humides/>

03 02 : Pujo-le-Plan, Saint-Gein, etc – Consultation du public – Projet agrivoltaïque Terr'Arbouts – la SEPANSO a exposé les raisons pour lesquelles nous sommes opposés à ce projet : 3 pages

04 02 : Ygos Saint-Saturnin – Conseil d'État n° 495208 - notre pourvoi en cassation pour les transferts de PC Solarezo vient d'entrer en contradictoire. Il y aura une décision par la cour de cassation. C'est déjà une excellente chose

04 02 : Moliets - La SEPANSO n'obtient pas réponse de la Direction Générale de l'Aménagement, du logement et de la Nature qui a émis un avis favorable sur des travaux à l'embouchure du Courant d'Huchet. Nous demandons donc à la CADA d'examiner notre demande.

05 02 : Vielle Saint-Girons – Consultation : « Demande d'autorisation de défrichement de 1ha 09a 50ca pour un projet de réaménagement de la plage de la Lette » - Avis SEPANSO : 1 page

06 02 : Hinx - Enquête publique relative au projet de Schéma directeur de gestion des eaux pluviales – Observations SEPANSO : 2 pages.

06 02 : Soustons – Madame le Maire informe de l'état d'avancement de l'Atlas de la Biodiversité Communale – Elle souhaite recevoir de nouvelles données, photos...  
Jean-Pierre Lesbats donnera suite à cette demande.

06 02 : Bordeaux – En présence d'Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, Étienne Guyot, préfet de la Région Nouvelle Aquitaine, assisté par Mme Bertrand (DRAF) et le Lt-Colonel Fabrice Chassagne (Sécurité) présente le projet de stratégie nationale de défense des forêts et des surfaces non boisées contre les incendies – Georges Cingal a assisté à cette réunion de concertation à laquelle la SEPANSO avait été conviée. Les participants sont invités à adresser leurs observations relatives à ce projet de Stratégie (10 pages) - à adresser avant le 31 mars 2025

Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises

[Fabrice.chassagne@interieur.gouv.fr](mailto:Fabrice.chassagne@interieur.gouv.fr)

Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises

[Prevention-feux-de-foret.dgpe@agriculture.gouv.fr](mailto:Prevention-feux-de-foret.dgpe@agriculture.gouv.fr)

Direction générale de la prévention des risques

[Brnt.srnhdgpr@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Brnt.srnhdgpr@developpement-durable.gouv.fr)

06 02 : Bayonne-Tarnos – Dossier 2302117 - SALMO SEPANSO 64 40 APPMA c/Préfet et Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire – Me Ruffié adresse à la Cour Administrative de Bordeaux un « mémoire d'intimées » (32 pages) pour obtenir la confirmation de la décision du tribunal administratif de Pau en date du 22 mai 2023 et l'annulation de l'arrêté règlement particulier du port, complété par le paragraphe 26.3 pêche, signé le 31 juillet 2020.

06 02 : Photovoltaïque – La SEPANSO communique divers documents à une militante lorraine qui veut contester un projet.

07 02 : Soustons – la SEPANSO relance la DDTM pour obtenir enfin les réponses à ses courriers concernant l'impact des travaux pour le Clos Seuvias.

07 02 : La SEPANSO adresse un courrier aux députés des Landes pour leur demander de voter la loi qui interdirait les PFAS : « ... *Nous espérons que vous soutiendrez le projet de loi lorsqu'il sera examiné au Parlement puisque celui-ci prévoit d'une part un contrôle accru de la qualité de l'eau potable et d'autre part l'application du principe pollueur-payeur pour que la charge financière n'incombe pas une nouvelle fois au consommateur....* »

Boris Vallaud a répondu que lui et son groupe (Socialistes et apparentés) soutiendront ce projet.

Lionel Causse a répondu qu'il ne manquera pas d'être vigilant lors de l'examen de ce texte.

On attend la réponse de Geneviève Darrieusecq.

07 02 : Moliets – La SEPANSO constate une nouvelle fois le passage d'engin dans le périmètre de la réserve (cf photo au bout de l'avenue de l'embouchure). Un courrier est aussitôt adressé à la préfète



08 02 : Contre la PPL Duplomb : Protégeons notre environnement et les agriculteurs

Georges Cingal pour la SEPANSO écrit aux députés landais : « *Je tenais à vous alerter sur la proposition de loi (PPL) "visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur". L'ensemble de ce texte présente de sévères reculs environnementaux (promotion des pesticides, réintroduction des néonicotinoïdes, facilitation des projets d'élevage industriel, soutien aux méga-bassines) mais n'apporte aucune réponse aux difficultés des agriculteurs sur les questions du revenu, de l'adaptation au changement climatique et de l'accompagnement à la transition agroécologique. Cette PPL, qui comporte de grandes similitudes avec celle rédigée avec la FNSEA et les JA, répond à des demandes court-termistes de certains syndicats et non pas aux besoins des agriculteurs dans l'accompagnement à la reconception de leur système de production afin de développer des exploitations autonomes et résilientes face aux risques climatiques et sanitaires. Je vous demande solennellement de vous opposer à cette proposition de loi.* »

Lionel Causse indique qu'il ne manquera de suivre ce texte avec vigilance

08 02 : Exploitation minière des grands fonds marins –

Georges Cingal pour la SEPANSO envoie un court message à Leticia Carvalho, la nouvelle cheffe de l'Autorité internationale des fonds marins (ISA); l'organe des Nations Unies doit décider cette année s'il y a lieu d'autoriser l'extraction en eau profonde : « ... *Il convient de ne pas oublier que toute civilisation s'est développée grâce aux richesses de la biodiversité. Il ne faut pas céder à l'attrait des richesses minérales même si celles-ci semblent importantes... Surtout si leur exploitation perturbent les écosystèmes...* »

09 02 : Dax-Oeyreluy-Tercis : la SOBRIM communique :

- les recherches effectuées concernant les chiroptères sur le site du projet de golf : APV route de la Lacrouzade... : 12 pages + 9 page

- Plan des gestion des mesures compensatoires : 183 pag Bilan du suivi des mesures compensatoires de Tinon, de Monlarbrut à Saint-Paul les Dax et d'Angoumé (novembre 2024) : 16 pages

Les barrières de protection des amphibiens ont été mises en place au début du mois



10 02 : Moliets – la SEPANSO renouvelle la demande adressée à la commune concernant la Convention d'occupation temporaire « Dunes du Sud » évoquée en Conseil Municipal en date du 17 Décembre 2024 sous le n° 2024-118

10 02 : Stop PFAS : Courriel adressé à Ursula van der Leyen, présidente de la Commission de l'Union européenne



11 02 – Mont de Marsan - CDPENAF – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

11 02 : Bordeaux – 23BX02563 - La Cour administrative d'appel a examiné le dossier concernant l'annulation du jugement du tribunal administratif de Pau n°1901133, 2000135 en date du 3 août 2022 qui annule la délibération en date du 13 décembre 2018 en ce qu'elle approuve le classement en zone à urbaniser du Parc d'Hiver – Jean Dupouy a assisté à l'audience om Me Ducourau a défendu les intérêts du collectif du Parc de Hiver et de la SEPANSO.

Le rapporteur public a proposé à la Cour de confirmer le jugement du T.A. de Pau.

11 02 : Huchet – la SEPANSO reçoit copie du courrier que Jean-Luc Saint-Pic adresse à la DDTM des Landes (4 pages). Notre adhérent, documents à l'appui, attire l'attention sur des situations anormales dans la réserve.

Ce courrier a été aussi adressé à la préfecture et à la sous-préfecture.

### **11 02 : Comment parler d'environnement malgré les vents contraire ?**

Le médiateur avait choisi ce titre pour l'article publié par Sud-Ouest

Georges Cingal avait répondu. Comme sa réponse était trop longue, Sud-Ouest propose de publier dans le courrier des lecteurs une version allégée :

<https://www.sudouest.fr/societe/parler-d-environnement-sans-oublier-la-sante-23204201.php>

*« Président de la Fédération Sepanso des Landes, j'ai lu avec intérêt la Chronique du médiateur du 8 février sur l'environnement. Protecteurs de la nature et de l'environnement, nous constatons que les bases fondamentales ne sont pas reconnues par nos décideurs. Les réponses sont pourtant simples. En effet, l'économie repose sur un équilibre recettes-dépenses. Ainsi, un écosystème n'est viable que si ses composantes ne sont pas dégradées. L'ouverture au public des réserves naturelles d'Huguette Bouchardeau pour éduquer les visiteurs trouve ses limites : il y a trop de visiteurs et le site protégé est dégradé. Ceci prouve qu'une étude d'impact doit analyser toutes les conséquences d'un projet avant sa réalisation. Tout écosystème en équilibre suppose qu'il soit capable de résister aux perturbations. Ainsi l'auto-épuration permet à une rivière de retrouver sa qualité d'origine. Hélas, le génie humain a créé par synthèse des molécules susceptibles de perturber les êtres vivants et les écosystèmes. En 2024, l'INRS a présenté une liste de 1862 substances chimiques classées cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques. L'INRS prouve que la procédure d'autorisation devrait être revue. Parler d'environnement sans parler de santé, c'est faire l'impasse sur les impératifs indispensables à la vie. »*

12 02 : Enquête publique portant sur le projet de Plan d'Local d'Urbanisme (PLUi) arrêté de Côte Landes Nature (CLN) et sur l'abrogation de la Carte Communale de Taller  
Observations SEPANSO : 5 pages

### **12 02 : La Commission décide de saisir la Cour de justice de l'Union européenne d'un recours contre la France pour non-respect de la directive « oiseaux »**

La Commission européenne a décidé aujourd'hui de saisir la Cour de justice de l'Union européenne d'un recours contre la France (INFR(2019)2151) pour non-respect des dispositions relatives à la chasse de la directive « oiseaux » ([directive 2009/147/CE](#)). La France autorise l'utilisation de filets horizontaux et verticaux dans cinq départements (Gers, Lot-et-Garonne, Gironde, Pyrénées-Atlantiques et Landes) pour la capture de cinq espèces d'oiseaux de la famille des Columbidae, par le biais de cinq actes réglementaires de 2006, 2007 et 2009. La directive « Oiseaux » autorise la chasse de ces espèces. Cependant, elle interdit les moyens, dispositifs ou méthodes de capture à grande échelle ou non sélective en raison de leur impact sur la biodiversité, car ces pratiques risquent de nuire ou de tuer de manière significative des oiseaux non ciblés. L'utilisation de filets pour capturer des oiseaux est interdite, à moins que les États membres ne remplissent les critères stricts de dérogation autorisés par la directive, mais que la France n'ait pas démontré que les filets litigieux satisfont à ces critères. La Commission a adressé une lettre de mise en demeure à la France en juillet 2019, suivie d'un avis motivé en juillet 2020 et d'un avis motivé complémentaire en janvier 2023. La Commission estime que les efforts déployés à ce jour par les autorités françaises ont été insuffisants et saisit donc la Cour de justice de l'Union européenne. Communiqué

complet: [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip\\_25\\_455](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_25_455)

13 02 : Mont de Marsan - CDNPS –Sites – Daniel Verdier a représenté la SEPANSO

14 02 : SCoT Pays Basque et Seignanx – La SEPANSO reçoit le courrier de notification l’informant que le 30 janvier 2025, le Conseil Syndical a voté l’arrêt du SCoT du Pays Basque et du Seignanx. L’ensemble des pièces qui constituent le dossier arrêté est disponible sur notre site internet : <https://www.scot-pbs.fr/publications/>

13 02 : Tosse – Comité consultatif de la réserve naturelle nationale de l’Étang noir – Jean-Pierre Lesbats a représenté la SEPANSO – Notes de séance : 1 page

13 02 : Agriculture – Au grand dam des associations de protection de la nature et des associations concernées par la santé des citoyens, la droite sénatoriale a largement remanié le projet de loi d’orientation agricole – Monique Lubin et Eric Kerrouche, qui avaient été sollicité entre autres par la SEPANSO, se sont montrés fermement opposés au projet.

<https://www.publicsenat.fr/actualites/parlementaire/le-senat-a-acheve-lexamen-du-projet-de-loi-dorientation-agricole-un-texte-fleuve-et-de-nombreuses-mesures-polemiques>

[Le Sénat a effacé du code rural les objectifs chiffrés sur le bio, à savoir 21 % de surfaces agricoles utiles cultivées en agriculture biologique au 1er janvier 2030.](#)

[La droite a obtenu de bannir les interdictions de pesticides « sans solutions économiquement viables et techniquement efficaces »](#)

[le régime de sanctions contre les atteintes environnementales a été fortement allégé par le Sénat.](#)

14 02 : Azur – La SEPANSO s’adresse au maire pour invite les responsables de dépôts sauvages de déchets (vieux matériels ...) à les faire éliminer (1 page + copie du courrier d’octobre 2022 + photos)

**15 02 : Consultation du public - Projet de décret prorogeant le délai d’application de l’article 27 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l’accélération de la production d’énergies renouvelables**

Georges Cingal a écrit : *« Ce projet suppose de faire une confiance aveugle aux services de l’État. Or nous constatons que pour diverses raisons des projets sont dispensés d’études d’impact alors qu’ils affectent plus ou moins des zones sensibles ou des zones d’habitations. Actuellement alors qu’un projet photovoltaïque suppose la production d’une étude d’impact en ce qui concerne le site lui-même et qu’une étude d’impact devrait être également produite pour la liaison entre le site de production et le poste source, nous n’avons encore jamais vu d’étude d’impact concernant une liaison vers le poste source. La situation actuelle n’est pas satisfaisante. Le projet propose encore moins de contrôles des citoyens et de leurs associations. Il peut donc être qualifié d’anti-démocratique. On ne peut s’empêcher de penser que nos décideurs sont sous l’influence des lobbies : combien de déclarations d’intérêt public cachent des intérêts privés ? combien de sites à la biodiversité remarquable vont encore être sacrifiés ? Nombreux citoyens ne font plus confiance à nos instances gouvernementales : ce projet justifie totalement la méfiance qui règne. »*

17 02 : Tosse – La SEPANSO interroge le conseil départemental au sujet de la coupe de bois constatée sur le site où était prévu le projet de golf.

18 02 : Villenave – La SEPANSO écrit à la préfète à propos d’une demande de défrichement. Cette demande qui porterait atteinte à diverses espèces protégées paraît d’autant plus saugrenue que le pétitionnaire a vendu des terres agricoles à Saint-Yaguen et à Villenave ; s’il s’est privé d’une partie de son outil de travail, cela ne l’a pas empêché d’empocher une plus-value puisqu’il avait obtenu des droits à construire.

18 02 : Mézos – Catherine Garreta et Loïc Dombrevail (Mission IEGDD) invitent Georges Cingal et Daniel Verdier à échanger à propos du projet Big cats.

19 02 : Biscarrosse – La Société des Amis de Navarrosse adresse au Pôle environnement du Tribunal judiciaire de Bayonne une plainte contre X pour atteinte à la qualité de l’eau des lacs de Cazaux-Sanguinet pour déversement continu d’eaux d’exhaure souillées dans le bras du canal transaquitain dénommé « port Canalot » ...

19 02 : Castets – Commission de Suivi de Site DRT - Une présentation Powerpoint pour chaque unité de production - Georges Cingal a représenté la SEPANSO a demandé à la DRT si elle n'était pas préoccupée par ses approvisionnements en liqueur noire ; le Pdg a répondu d'effectivement, dans la mesure où ces liqueurs noires pouvaient servir à d'autres production, il pourrait se produire un « conflit d'usage » - Catherine Fénéié, riveraine, a attiré l'attention sur le rejet sur le littoral de Vielle Saint-Girons puisqu'il y a eu des dysfonctionnements au niveau de la station de traitement des eau usées.

20 02 : **Le Parlement a définitivement adopté la loi d'orientation agricole**, après le vote du Sénat (236 voix pour et 103 voix contre). Cette loi réserve une grande place à la levée des barrières à l'exercice du métier d'agriculteur, au détriment de la biodiversité et probablement de la santé.

- Simplification de la mise en place des projets de structures de retenues d'eau (présomption d'urgence en cas de contentieux autour de la construction d'une réserve d'eau pour l'irrigation) ou de bâtiments d'élevage hors-sol,
- Mise en place d'un guichet unique départemental, "France services agriculture"
- Peines moins sévères en cas d'atteinte à l'environnement (simple amende administrative de 450 euros maximum, ou du suivi d'un stage de sensibilisation à la protection de l'environnement)...

Alors qu'en principe, nous devions plus voir de régression en matière de santé et d'environnement, le Parlement s'est assis sur ce principe en votant cette loi démagogique clairement néfaste à l'environnement.

Espérons que les recours formés contre cette loi aboutiront.

20 02 : **PFAS** : Le Parlement adopte la proposition de loi de Nicolas Thierry visant à protéger la population des risques liés au substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (mais les ustensiles de cuisine à surface anti-adhésives pourront continuer à les utiliser)

[https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/117t0057\\_texte-adopte-provisoire.pdf](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/117t0057_texte-adopte-provisoire.pdf)

20 02 : Arjuzanx – Comité consultatif de la réserve naturelle nationale d'Arjuzanx – Winfried Wetzel a représenté la SEPANSO

20 02 : Castetis (64300) – Comité de pilotage interdépartemental Sylvatub – SEPANSO 40 excusée – Compte rendu : 26 diapos – Dans les Lande, deux foyers de tuberculose bovine sur les communes de Samadet et de Castelsarrazin

Les bateaux de plus de huit mètres ont repris la mer dans la nuit du jeudi 20 au vendredi 21 février 2025, dans le golfe de Gascogne, après quatre semaines d'arrêt pour protéger les dauphins.

21 02 : Enquête publique unique préalable à la demande de permis de construire relative à un projet de centrale photovoltaïque sur la commune de RENUNG et à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes d'AIRE-SUR-L'ADOUR – Observations SEPANSO : 3 pages

22 02 : PLUi de la Communauté de communes Chalosse Tursan – La SEPANSO transmet ses observations, en tant que Personne Publique Associée, à la présidente : 3 pages.

23 02 : Environnement et santé – Georges Cingal écrit à la MGEN pour exprimer ses inquiétudes suite à l'adoption de la Loi d'Orientation agricole

24 02 : Loi d'orientation agricole... – Mathilde Panot (LFI) et Cyrielle Chatelain (Écologiste) défère au Conseil constitutionnel : 28 pages. Les élus rappellent l'article 1er de la Charte de l'Environnement : « Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. » ...

.../...

**24 02 : Pesticides chimiques : Lancement de la campagne « Tous Exposés » - Une plateforme interactive permet d'interpeller Yannick Neuder, Ministre en charge de la santé, en utilisant le site <https://tousexposes.fr/>**

Georges Cingal a écrit : « Nous sommes toutes et tous exposés aux pesticides chimiques : dans notre alimentation, notre eau potable et l'air que nous respirons. Les chiffres du site [tousexposes.fr](https://tousexposes.fr/) sont éclairants :

- 97% des stations de contrôle de l'eau contiennent au moins un résidu de pesticide chimique.
- Près de 17 millions de français ont consommé au moins une fois en 2023 de l'eau du robinet non conforme aux limites de qualité pour les pesticides chimiques.
- Près des deux tiers des fruits, légumes et céréales non biologiques présentent par ailleurs des traces de ces substances, parfois au-delà des seuils légaux.

Pourtant, le Sénat a adopté une proposition de loi permettant la réintroduction de pesticides interdits, dont les néonicotinoïdes, et affaiblissant les prérogatives de l'Anses, malgré les enjeux sanitaires.

Alors que le Salon de l'Agriculture vient de s'ouvrir, nous demandons au Monsieur le Ministre, de protéger la santé publique en refusant toute régression. Plus largement, nous vous demandons l'inscription d'un objectif de 12% de consommation de produits issus de l'agriculture biologique dans la prochaine stratégie nationale sur l'alimentation.

Pourtant la SEPANSO, adhérente de France Nature Environnement, forte des retours d'expérience (atrazine, lindane..) avait alerté les autorités sur les épandages de métolachlore et autres. Quand les citoyens, soucieux de la santé et des espèces vivantes, seront-ils écoutés ?

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer l'expression de ma considération distinguée. »

25 02 : SDAGE – Dossier 2205521-2 – Le Tribunal administratif de Toulouse rejette la requête de FNE Occitanie Pyrénées et autres (SEPANSO Aquitaine...). Dix-sept associations demandaient l'annulation de l'arrêté du 10 mars 2022 par lequel le préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne a approuvé le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne 2022-2027 et arrêté le programme pluriannuel de mesures de ce bassin, en tant qu'il :

- intègre la référence dans ses dispositions introductives relatives à la résorption du déficit quantitatif (orientation C) au « Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique » ;
- méconnaît le principe de non-régression en ce qui concerne plusieurs objectifs environnementaux ;
- autorise pour un grand nombre de masses d'eau superficielles et souterraines, des objectifs moins stricts.

Il sera intéressant de voir comment la Commission apprécie le laxisme appliqué à la Directive Cadre Eau.

26 02 : Bordères – Dossier n° RG 23/02709 – Cour d'Appel de Pau - les associations et riverains de la SAS Sud-Ouest légumes Soléal avaient fait appel de l'ordonnance du 6 juillet 2023 (RG n° 22/00197) ; l'affaire a été plaidée le 22 janvier 2025 – La Cour confirme les dispositions de l'ordonnance et condamne les requérants à verser 3000 euros à l'entreprise qui leur a posé des problèmes de bruits et de troubles olfactifs. La Cour renvoie toutefois le dossier devant le juge de la mise à disposition du tribunal judiciaire de Mont de Marsan pour la poursuite de la procédure.

26 02 : Mont de Marsan - Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires du Conseil départemental des Landes – SEPANSO excusée

27 02 : A 69 – Tribunal administratif de Toulouse - N° 2303544, 2304976, 2305322 – Jugement 25 pages - L'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2023 par lequel les préfets de la Haute-Garonne et du Tarn ont délivré à la société Atosca une autorisation au titre de l'article L. 181-1 du code de l'environnement en vue de la réalisation des travaux la liaison autoroutière entre Verfeil et Castres, dite A 69, ainsi que les décisions implicites de rejet des recours gracieux formés par l'association Renaissance du château de Scopont, la SCI du château de Scopont et l'association Sites & Monuments sont annulés.

Georges Cingal s'est empressé de féliciter Me Alice Terrasse.

Si l'histoire n'est pas terminée puisque le ministre des transports a déjà annoncé qu'il ferait appel, il y a aussi des plaintes au pénal déposées pour destruction d'espèces protégées.

27 02 : La Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a condamné jeudi la France pour l'opération de maintien de l'ordre menée en octobre 2014 par la gendarmerie sur le chantier du barrage de Sivens (Tarn). Rémi Fraisse était décédé au cours des affrontements dans la nuit du 25 au 26 octobre 2014

Me Patrice Spinosi "*Que de temps perdu ! Le recours inapproprié à la force lors des manifestations contre le barrage de Sivens est désormais acquis. Pour éviter de nouvelles condamnations, la France doit maintenant tirer toutes les conséquences de cette décision et revoir en profondeur sa politique de maintien de l'ordre*"

.../...

Communiqué FNE Occitanie Pyrénées qui évoque ces deux victoires juridiques.

<https://www.fne-op.fr/2025/02/27/le-chantier-de-la69-arrete-par-la-justice-et-la-france-condamnee-par-la-cedh-pour-la-mort-de-remi-fraisse/>

Communiqué FNE

<https://fne.asso.fr/actualites/remi-fraisse-10-ans-deja-la-france-condamnee>

27 02 : Tartas – Arrêté préfectoral DCPAT-BAE n°2025-76 portant mise en demeure de respecter des prescriptions techniques en application de l'article L. 171-8 du code de l'environnement et fixant des mesures d'urgence en application de l'article L. 512-20 du code de l'environnement à la Société RAYONIER AM – 5 pages

<https://www.landes.gouv.fr/contenu/telechargement/34025/281396/file/APMD-MU%20RAYONIER%20AM%20à%20Tartas.pdf>

28 02 : Pesticides – Le mois se termine par une bonne nouvelles pour les abeilles et autres : La Cour administrative d'appel de Marseille (dossier 24MA00675) a rejeté la requête de la société Corteva Agriscience France SAS – annulation des autorisations de mise sur le marché de deux insecticides à base de sulfoxaflor grâce à Générations futures, Agir pour l'Environnement et Union nationale de l'apiculture française

<https://www.lpo.fr/media/read/38928/file/ARRET%20CAA%20MARSEILLE%2028.02.2025.pdf>

## Documents :

**L'empreinte carbone des vaches laitières élevées dans un système herbage est neutre tandis que l'élevage hors-sol en mode intensif, est très nocif pour le climat** – J.P. Jouany, mars 2024, 11 pages  
<https://erasme.uca.fr/version-francaise/publications/revue-francophone-du-developpement-durable>

**Avis délibéré de l'Autorité environnementale sur la 3e programmation pluriannuelle de l'énergie (2025-2030, 2031-2035) du territoire métropolitain continental** – 19/12/2024 – 42 pages (synthèse de l'avis en page 3)

[https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/1\\_-\\_ppe\\_delibere\\_cle13ef69.pdf](https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/1_-_ppe_delibere_cle13ef69.pdf)

**Indice de la perception de la corruption 2024 – 21 pages - Transparency International**

Dégradation alarmante de la situation française. La France perd 5 places dans le classement mondial, tombant à la 25e position, dix rangs derrière l'Allemagne, avec un score de 67

<https://transparency-france.org/wp-content/uploads/2025/02/IPC2024-1.pdf>

**Démocratie à sec : comment les lobbies agricoles manipulent la gestion de l'eau**

Greenpeace, Rapport d'enquête Février 2025 - 168 pages

<https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2025/02/EAU-rapport-GP-web.pdf>

Synthèse 16 pages

<https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2025/02/DEMOCRATIE-A-SEC-synthese-web.pdf>

**Plaquette de présentation du décret du 2 décembre 2024 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux** – MTE, 4 pages

[https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content\\_files/document/plaquette\\_decret\\_SAGE.pdf](https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/plaquette_decret_SAGE.pdf)

**Protéger les chauves-souris dans sa commune : Guide technique et financier pour la rénovation des bâtiments publics en région Provence-Alpes-Côte d'Azur – 16 pages**

[https://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references\\_bibliographiques/livret-pollux-vf-pour-web.pdf](https://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/livret-pollux-vf-pour-web.pdf)

**Les 5 pressions responsables de l'effondrement de la biodiversité** – information gouvernementale  
La SEPANSO espère que tous les membres du gouvernement lisent ou relisent, puis en tirent les conséquences.

<https://biodiversite.gouv.fr/les-5-pressions-responsables-de-leffondrement-de-la-biodiversite>

**Feuille de route de la planification écologique en Nouvelle Aquitaine 2025-2030 : Adoptée en janvier 2025 (86 pages)**

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/Grands-dossiers/La-planification-ecologique-en-Nouvelle-Aquitaine/La-feuille-de-route-regionale-2025-2030>

**Synthèse (8 pages)**

[https://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/irecontenu/telechargement/125083/925471/file/Synth%C3%A8se%20feuille%20de%20route%20r%C3%A9gionale%202025-2030\\_COP%20NA.pdf](https://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/irecontenu/telechargement/125083/925471/file/Synth%C3%A8se%20feuille%20de%20route%20r%C3%A9gionale%202025-2030_COP%20NA.pdf)

**Produits phytopharmaceutiques, santé humaine et des écosystèmes : des expositions aux impacts. Résultats de recherche et perspectives.** Restitution finale des projets (72 pages) - Jeudi 06 février 2025 - Oniris VetAgroBio campus ingénieur - Nantes

<https://ciag.hub.inrae.fr/content/download/7867/58926?version=2>

**Rapport sur l'inaction des pouvoirs publics concernant la pollution des milieux et de l'eau potable par le TFA et annonce des actions juridiques** – Générations futures – 18/02/2025 – 24 pages – TFA : acide trifluoroacétique, un PFAS qu'on retrouve dans beaucoup d'eaux distribuées.

<https://www.generations-futures.fr/actualites/generations-futures-rapport-inaction-pouvoirs-publics-tfa/>

**DGPE/SDPE/2025-93 du 18-02-2025 - Application des dispositions réglementaires relatives aux installations agrivoltaïques et photovoltaïques au sol dans les espaces naturels, agricoles et forestiers (54 pages)**

<https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/instruction-2025-93>

**Atlas Mer et Littoral 2024** – Direction Interrégionale de la mer sud-atlantique – 246 pages – 91Mo

[https://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/atlas\\_mer\\_littoral\\_sa\\_2024\\_cle13b6cf.pdf](https://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/atlas_mer_littoral_sa_2024_cle13b6cf.pdf)

**Au journal officiel :** deux arrêtés publiés le 09/02/2025 :

- Arrêté du 24 janvier 2025 définissant le modèle de rapport d'expertise à utiliser par l'expert d'assurance dans le cadre d'un sinistre lié au phénomène de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051145996>

- Arrêté du 24 janvier 2025 précisant la liste de l'ensemble des éléments à transmettre par l'assuré à l'expert d'assurance dans le cadre d'un sinistre lié au phénomène de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051146009>